

# DOSSIER DE PRESSE

**ABILITIS** ( INITIATEUR  
DES POSSIBLES

FONDS DE DOTATION AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ET DE LA CITOYENNETÉ

**3 DÉCEMBRE 2024**

---

## **Le fonds de dotation Handicap & Société change de nom et élargit son périmètre d'action**

Le fonds de dotation Handicap & Société change officiellement de nom, ce 3 décembre, pour devenir le fonds ABILITIS. Une évolution qui intervient près de 15 ans après sa création pour accompagner l'élargissement de son périmètre d'action.

Historiquement dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap, le fonds de dotation ABILITIS va désormais étendre ses initiatives au profit de toutes les personnes en situation de perte d'autonomie quel que soit leur âge, leur état de santé ou leur handicap.



**Chantal Lebatard**  
Présidente

« Un fonds pour permettre à toutes les personnes vulnérables de participer pleinement à la vie de la cité. »

« Voilà maintenant près de 15 ans que le fonds de dotation a été créé afin de permettre aux personnes handicapées de mettre en place des projets pour être mieux intégrées dans la société. Une belle aventure qui a permis une meilleure accessibilité dans des domaines aussi variés que la culture, la santé ou encore le sport.

Aujourd'hui, le fonds de dotation change de nom et devient ABILITIS. Sa mission s'ouvre à un public plus large. ABILITIS accompagne dorénavant toutes les personnes vulnérables, qu'elles soient en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Son objectif est de bâtir une société plus harmonieuse et plus inclusive où chacun a une place. Aider les associations dans la réalisation de leurs projets, soutenir des initiatives citoyennes, promouvoir l'innovation au service des plus fragiles, participer aux débats publics ou encore interpellier et accompagner les décideurs politiques sont les missions qui nous animent chaque jour. »

## Sommaire

<b>Édito de la Présidente</b> .....	2
<b>Partie 1</b> Le fonds de dotation Handicap & Société devient ABILITIS .....	3
<b>Partie 2</b> Des actions exemplaires au service des personnes en situation de perte d'autonomie .....	5
<b>Partie 3</b> Un modèle de financement qui s'ouvre au grand public .....	7
<b>Partie 4</b> Chiffres clés du fonds de dotation ABILITIS .....	8
<b>Contacts presse</b> .....	8

## PARTIE 1

# Le fonds de dotation Handicap & Société devient ABILITIS



## Un fonds au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap

En 2010, la mutuelle Intégrance s'est interrogée sur les leviers d'actions à sa disposition pour s'engager au service des personnes les plus vulnérables. Cette volonté d'agir s'est matérialisée, la même année, par le lancement du fonds de dotation Handicap & Société. Créé de concert avec les acteurs associatifs, politiques et économiques, ce fonds met en place et soutient des initiatives en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

Près de 15 ans plus tard, le fonds de dotation se révèle être un outil exemplaire pour soutenir et accompagner, par mécénat ou appels à projet, toutes les entreprises, les associations et les acteurs de l'innovation qui souhaitent contribuer à une meilleure inclusion des personnes en situation de perte d'autonomie. Avec près de 900 projets soutenus, le fonds de dotation Handicap & Société se distingue par des opérations emblématiques comme la création du Prix Handi-livres, un trophée qui récompense les ouvrages qui placent la littérature au service d'une société plus équitable.

Chacune des actions menées s'appuie sur les quatre valeurs fondatrices du fonds : la considération, la dignité, la citoyenneté et l'équité.

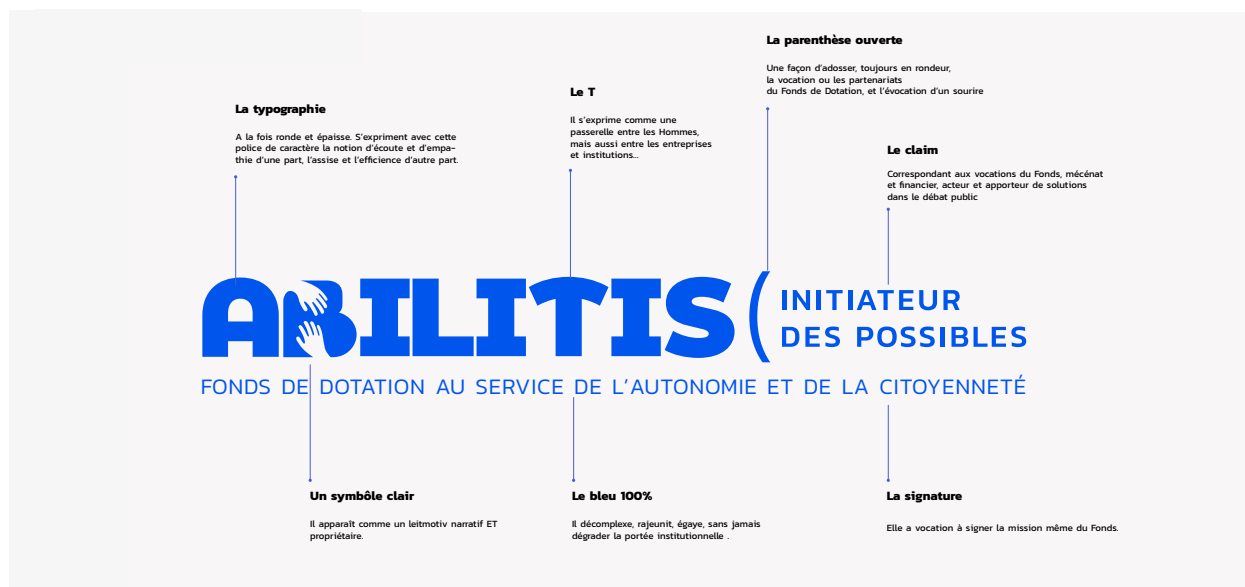
La gouvernance du fonds est assurée par sa Présidente, Chantal Lebatard, et un Conseil d'administration réparti en quatre collèges : le collège des fondateurs, le collège des mécènes, le collège des personnalités qualifiées avec voix délibérative et le collège des personnalités qualifiées, avec voix consultative. Chaque mois, ces spécialistes du handicap, du grand âge et du médico-social, se réunissent pour sélectionner les projets les plus cohérents par rapport aux objectifs du fonds de dotation.

## Le fonds élargit son périmètre d'action, ouvre son modèle de financement et change de nom

Ce 3 décembre, le fonds marque une nouvelle étape structurante de son développement en faisant évoluer son périmètre d'action et son modèle de financement. Traditionnellement dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap, le fonds étendra désormais ses initiatives au profit de toutes les personnes en situation de perte d'autonomie, quel que soit leur âge, leur état de santé ou leur handicap. Toutefois, la date du 3 décembre n'a pas été choisie au hasard puisqu'il s'agit de la journée internationale des personnes handicapées. Une manière pour le fonds de manifester son attachement à son cœur de cible historique.

Pour financer ses actions, le fonds de dotation, jusqu'à présent soutenu par plusieurs mécènes, va également s'ouvrir au grand public dans les prochaines semaines. Chaque citoyen pourra faire une donation au montant libre et contribuer, aux côtés du fonds, à promouvoir une meilleure intégration des personnes les plus vulnérables dans la société.

Ces changements majeurs se traduisent à travers un nom et une charte graphique renouvelés. Son nouveau nom, « ABILITIS », trouve ses racines dans le suffixe « able » qui exprime la capacité et la possibilité, en l'occurrence ici, celles des personnes en situation de fragilité ou de handicap, de faire, d'exister, d'accéder à une citoyenneté pleine et entière, et le « tis », un préfixe qui confère une dimension statutaire et universelle. Le fonds ABILITIS est une passerelle qui relie les personnes en situation de perte d'autonomie à la citoyenneté, c'est donc naturellement qu'il incarne « l'initiateur des possibles ».



Sa nouvelle identité graphique se compose ainsi d'un « T » qui matérialise un pont entre les Hommes, d'une parenthèse ouverte et de mains qui se joignent – symbole universel de l'entraide –, elle permet au fonds de dotation ABILITIS de concrétiser, avec un regard neuf, ses nouvelles ambitions.

## PARTIE 2

# Des actions exemplaires au service des personnes en situation de perte d'autonomie

Avec près de 900 projets soutenus en 15 ans, le fonds ABILITIS déploie trois types d'actions complémentaires :

« Le soutien du fonds de dotation ABILITIS nous permet d'accueillir dans les meilleures conditions possibles tous les publics. En finançant des lunettes connectées, ABILITIS participe à l'inclusion des personnes malvoyantes et malentendantes dans la société et plus spécifiquement leur accès à la culture. »

Anne RUBINSTEIN  
Secrétaire générale  
du Théâtre du Châtelet

■ Le mécénat, en accompagnant de nombreux acteurs associatifs dans leurs projets pour permettre à chaque individu, quel que soit son âge, son état de santé ou son handicap, d'être mieux intégré dans la société.

■ Le plaidoyer, pour interpeller les décideurs publics et politiques dans leurs décisions concernant l'accès aux droits des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, avec l'organisation de colloques, de rencontres, la rédaction de décryptages des politiques publiques ou encore le soutien à la recherche.

■ L'accompagnement à 360 degrés de ceux qui proposent des solutions innovantes pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Tous les sujets d'avenir sont ainsi approfondis, comme en 2022 où le fonds a lancé un appel à projets sur le thème de l'intelligence artificielle au service du quotidien des personnes en perte d'autonomie, de leurs aidants, et des professionnels.

Chaque année, cet éventail d'actions entraîne une activité soutenue et diversifiée. En 2024, le fonds de dotation soutient plusieurs projets comme des événements à impact, à l'instar du festival musical Sapidays, ou encore avec la création de « Regards sur l'ESAT », une exposition artistique qui porte un autre regard sur le quotidien des personnes en situation de handicap travaillant dans des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT).

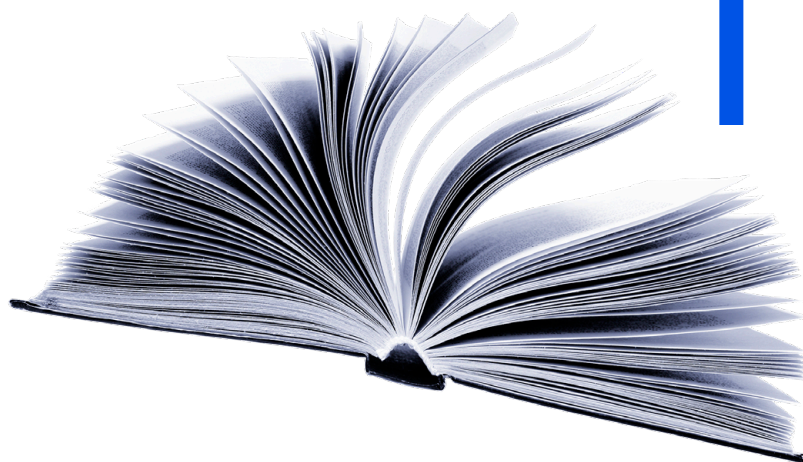


## Focus sur le **Prix Handi-livres**, un rendez-vous emblématique créé et organisé par ABILITIS

Créé en 2005 à l'initiative de la mutuelle Intégrance et repris en 2010 par son fonds de dotation, le Prix Handi-livres pose un regard nouveau sur la littérature en mettant en avant des ouvrages portant sur le thème du handicap. Il offre à chacun la possibilité de s'exprimer et contribue ainsi à une société plus inclusive. Les auteurs qui concourent au Prix voient leur contribution, essentielle pour élargir la vision de la société sur le handicap et l'autonomie, saluée et récompensée.

Le jury est composé de professionnels du handicap, de journalistes et d'écrivains. Les ouvrages sont répartis en six catégories afin d'offrir une juste reconnaissance à tous les genres littéraires : les romans, les biographies, les guides, les livres adaptés, les livres jeunesse enfant, les livres jeunesse adolescent et le prix spécial du jury.

En 2023, la 15<sup>e</sup> édition du Prix Handi-livres, dont la cérémonie s'est tenue à la Philharmonie de Paris, a sélectionné 30 ouvrages qui se distinguent pour leur engagement exemplaire et unique en faveur d'une société plus inclusive.



## PARTIE 3

# Un modèle de financement qui s'ouvre au grand public



Depuis sa création, le fonds de dotation assure son fonctionnement à travers un modèle de financement soutenu par un réseau de partenaires privés.

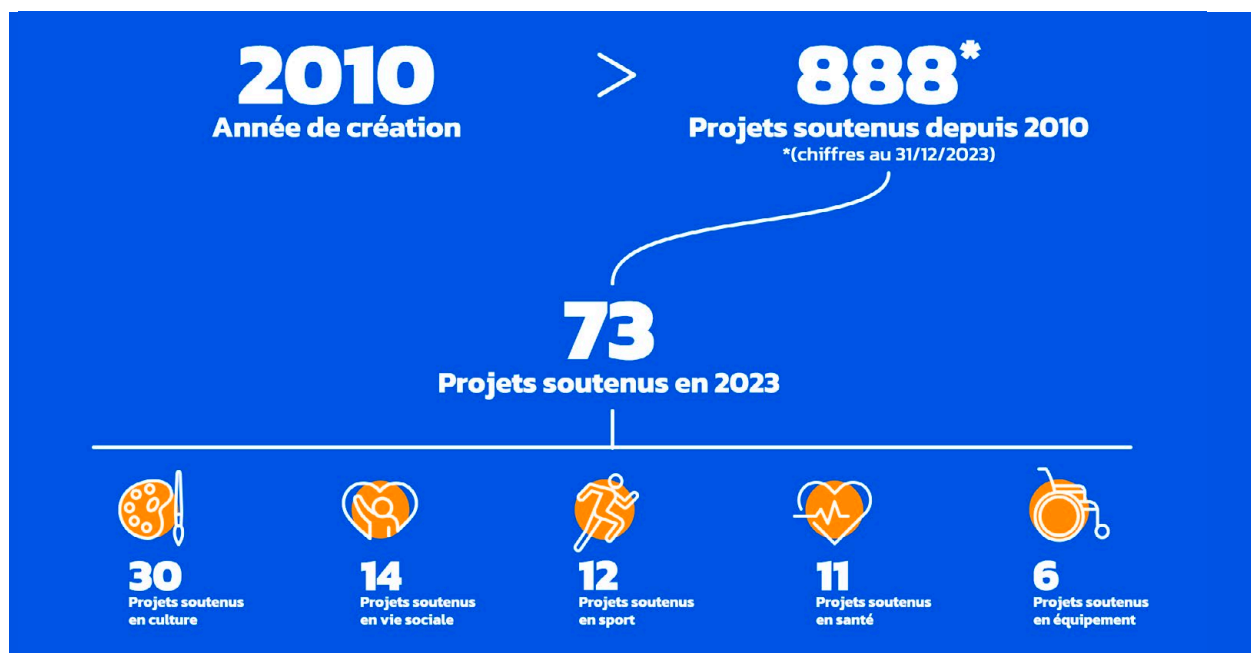
Chaque partenaire finance régulièrement ou ponctuellement le fonds de dotation. Parmi les contributeurs réguliers, la mutuelle Intégrance se distingue par son engagement. Première mutuelle nationale agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale », elle œuvre au quotidien au service des personnes vulnérables, handicapées ou dépendantes, ainsi que leur entourage. Le fonds de dotation ABILITIS peut également compter sur son partenaire solidaire, le Groupe Apicil, 3<sup>e</sup> groupe français de protection sociale, qui renouvelle son précieux soutien chaque année.

Les partenaires thématiques interviennent également auprès du fonds ABILITIS à travers un soutien ponctuel et conditionné aux thématiques investies par le fonds de dotation. Parmi ceux-ci, l'assurance Filassistance, la radio de toutes les différences Vivre FM, l'expert en data science Corelia, ou encore la société d'assurance Cogemut.

En parallèle de l'élargissement de son périmètre d'action, le fonds de dotation ABILITIS a souhaité mettre en place un modèle de financement plus prompt à répondre à ses nouvelles ambitions. Convaincu que l'inclusion des personnes en situation de perte d'autonomie peut mobiliser les Françaises et les Français, le fonds ABILITIS va donc s'ouvrir au grand public dans les prochaines semaines. Chaque personne pourra désormais contribuer à la cause et amplifier les actions du fonds à travers une donation au montant libre sur son site internet. Chaque don sera déductible à 66 % de ses impôts, dans la limite de 20% des revenus imposables.

## PARTIE 4

# Chiffres clés du fonds ABILITIS



### Composition du Conseil d'administration

1<sup>er</sup> rang : Chantal Lebatard (présidente), Mireille Saliba (administratrice), Stéphane Bridel (directeur général).

2<sup>ème</sup> rang : Marie-Pierre Angé (administratrice), Alexandra Caringi (administratrice), Patrick Chague (administrateur), Maurice Beccari (administrateur), Emeric Guillermou (administrateur), Hélène Delmotte (administratrice).

Note : il manque 3 administrateurs sur la photo : Jean Traynard (vice-président), Mickael Manaranche (administrateur) et Patrick GOHET (administrateur)

## Contacts presse

Maxence CHALLUT – maxence.challut@ha-ha.fr – 06 40 78 86 19

Jean-Marie VINAS – jeanmarie.vinas@ha-ha.fr – 06 03 26 67 84



**ABILITIS** ( INITIATEUR  
DES POSSIBLES  
FONDS DE DOTATION AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ET DE LA CITOYENNETÉ

[www.abilitis.fr](http://www.abilitis.fr)